

Le 14 décembre 2011

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPN DE NOMINATION DES IDIV FIN DE CARRIERE TABLEAU 2012

Monsieur le président ;

Nous ne pouvons commencer les travaux de cette CAP sans évoquer le contexte social. Le deuxième plan de rigueur annoncé par le 1^{er} ministre aggrave la situation des salariés. En effet, l'essentiel des mesures prises impacte de plein fouet les salariés et détruit leur pouvoir d'achat déjà largement entamé depuis plusieurs années. Cette politique de rigueur est incompatible avec une reprise de la croissance, de l'emploi et porte en elle les germes d'un effondrement social.

De plus, cette politique s'accompagne d'une remise en cause du niveau de la protection sociale. En instaurant une journée de carence pour les agents de la fonction publique lors des arrêts maladie l'Etat introduit le système de la double peine : double peine pour ces fonctionnaires qui en plus des problèmes de santé auront à faire face aussi à des problèmes financiers accrus.

La décision prise en commun par certains syndicats de faire de la journée du 13 décembre 2011 une journée de mobilisation pour ancrer le mécontentement citoyen contre les politiques publiques menées n'est qu'une première étape. Ce mouvement permettra d'aboutir à la remise en cause des effets néfastes d'une économie libérale dévastatrice qui ne considère l'être humain que comme une variable d'ajustement.

Les nombreux mouvements à l'échelle planétaire des Indignés préfigurent la catharsis sociale à venir.

De plus l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires condamne les choix opérés en matière de révision générale des politiques publiques et notamment les vagues successives de suppressions d'emplois. Cette politique accentue les conséquences sociales désastreuses déjà existantes pour la grande majorité de nos concitoyens. Elle va aggraver la casse des services publics et amplifier la récession économique

Cette casse des services publics est parfaitement illustrée à la DGFIP. Depuis 2002 notre administration a perdu plus de 24 000 emplois détériorant ainsi la qualité et les missions de service public avec pour corollaire la dégradation considérable des conditions de vie au travail. Les 2 500 suppressions supplémentaires prévues pour 2012 sont une insulte pour tous les collègues qui souffrent au quotidien. Les exemples du Tampon ou plus récent de Marseille démontrent les dérives inacceptables que peuvent engendrer le cumul des suppressions.

Face à cette situation de plus en plus sur le fil du rasoir, les tensions sociales à la DGFIP augmentent. D'ailleurs, les agents de Marseille ou du Loir et Cher seront en grève demain 15 décembre pour dénoncer leur situation catastrophique et les comportements violents des usagers.

Concernant cette CAP :

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires constate encore une baisse continue depuis 2009 du nombre des inspecteurs ayant fait acte de candidature. Les explications sont nombreuses. L'impact des réformes successives des retraites en est un élément majeur. Nous constatons malgré tout deux phénomènes opposés. Un nombre conséquent de collègues reculent leur date de départ en retraite pour des raisons essentiellement financières. D'autres, par contre, précipitent leur départ car ils ne se retrouvent plus du tout dans l'actuel paysage professionnel de la DGFIP.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, après réflexion et compte tenu de l'incidence de la réforme des retraites sur les nominations, il faut apporter le plus de fluidité possible à ces nominations. C'est pourquoi il nous paraît essentiel d'instaurer deux tableaux dans une même année.

Cette année encore, aucun agent n'a été écarté au projet pour des raisons budgétaires. C'est un point très positif qui devra perdurer dans le temps. Mais l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires note une très vive inquiétude des agents, du fait des politiques d'austérité, quant à la pérennisation du système et quant au maintien des volumes de nominations. Les agents craignent de faire une année ou deux supplémentaires sans avoir d'assurance d'obtenir une nomination IDIV FC au bout du compte.

L'Union se félicite de la présence sur ce projet d'agents nommés inspecteurs avant le 1^{er} janvier 2007. Mais cela ne gomme pas toutes les injustices créées par le décret 2006-1827 du 23/12/2006. L'Union attend et espère des avancées significatives sur ce dossier du classement de B en A. D'autre part, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires réaffirme sa demande que soient portés à la connaissance des élus les reclassements fictifs des postulants.

Concernant les collègues écartés du projet :

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'insurge contre la mise à l'écart des collègues pour le seul motif qu'ils ont renoncé à un tableau précédent. Aucune mention spécifique n'est indiquée sur le PBO sur ce point. Par ailleurs, pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, une telle décision de gestion ne peut relever que d'un groupe de travail. Par conséquent, dans la mesure où ils remplissent les conditions, l'administration doit procéder à la nomination des agents concernés.

Le PBO s'appuie sur l'âge légal de départ en retraite pour mettre en place la condition d'âge pour l'accès à IDIV FC. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ne comprend pas pourquoi dans ces conditions, les mères de trois enfants, les collègues handicapés, les agents ayant une carrière longue, qui peuvent légalement partir à la retraite et qui ont atteint le 12^{ème} échelon, sont écartés du projet au seul motif qu'ils sont nés après le 1^{er} novembre 1952.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, les conséquences des réformes de retraite doivent être prises dans leur globalité. Ainsi, tous les agents qui peuvent légalement partir en retraite et qui ont atteint le 12^{ème} échelon (réellement ou fictivement) doivent pouvoir être nommés IDIV FC. L'âge ne doit alors servir que pour départager les agents en cas de limite budgétaire.

Concernant les avis défavorables émis par les directions locales, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires rappelle qu'ils doivent être particulièrement motivés. L'Union demande en outre qu'en cas d'avis défavorable, les 3 dernières fiches de notation soient systématiquement disponibles lors de la consultation.

Par ailleurs, pour les agents écartés pour des motifs disciplinaires, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires souhaite une meilleure visibilité pour une éventuelle nomination sur un tableau ultérieur.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit l'année passée, il faut se demander pourquoi toujours autant d'agents candidatent sans déposer de demande de mise en retraite. Est-ce un problème de compréhension du dispositif ? Est-ce une volonté d'accéder au grade d'IDIV sans subir les conséquences des dispositions de mise en retraite ? Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, ceci confirme le besoin de reconnaissance de nos collègues.

Ce point soulève aussi le rôle des RH locales qui doit être accru dans l'accompagnement des collègues, et être disponibles pour apporter une expertise aux PBO. Mais encore faut-il que les RH locales aient les moyens pour assurer cette mission.

L'Union remercie les collègues du bureau RH1C pour leur disponibilité et pour la qualité de leurs travaux.



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax
01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

14 décembre 2011

COMPTE-RENDU CAP DE NOMINATION IDEP 3 FIN DE CARRIERE (Filière fiscale) DU 14 DECEMBRE 2011

Le 14 décembre 2011 s'est tenue la CAP de nomination au grade d'IDIV fin de carrière. Cette CAP a conduit à promouvoir 278 agents (266 figuraient au projet).

345 agents avaient fait acte de candidature. Parmi eux,

- 42 candidats n'ont pas déposé de demande d'admission à la retraite,
- 3 candidats faisaient l'objet d'un avis défavorable de leur directeur,
- 9 agents ne remplissaient pas les conditions d'âge (étant nés après le 01-11-1952).

Les travaux de la CAP ont permis d'inscrire au tableau 12 agents supplémentaires. Parmi eux, un agent avait été frappé d'un avis défavorable, mais la DG a reconnu que cet avis n'était pas totalement en cohérence avec le déroulé de carrière de l'agent concerné.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'est insurgée contre la mise à l'écart de collègues au seul motif qu'ils ont renoncé à un tableau précédent. La DG a appliqué la doctrine selon laquelle le renoncement à un tableau d'avancement d'une année N ne permet pas l'obtention de la promotion l'année N+1. Toutefois, l'évocation en CAPN a permis aux élus de modifier la position de l'administration en justifiant des circonstances particulières pour certains de ces agents.

Le PBO s'appuie sur l'âge légal de départ en retraite pour mettre en place la condition d'âge pour l'accès à IDIV FC. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires n'a pas compris pourquoi dans ces conditions, les mères de trois enfants, les collègues handicapés, les agents ayant une carrière longue, qui peuvent légalement partir à la retraite et qui ont atteint le 12^{ème} échelon, se trouvaient écartés du projet au seul motif d'être après le 1^{er} novembre 1952.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, les conséquences des réformes de retraite doivent être prises dans leur globalité. Ainsi, tous les agents qui peuvent légalement partir en retraite et qui ont atteint le 12^{ème} échelon (réellement ou fictivement) doivent pouvoir être nommés IDIV FC. L'âge ne doit alors servir que pour départager les agents en cas de limite budgétaire.

L'administration nous a donné acte sur les points suivants : mères de 3 enfants, handicap et carrière longue en rattachant au tableau les collègues concernés par ces dispositifs.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est aussi intervenue sur les conséquences des mesures Jacob et du NES. L'Union a de nouveau demandé un correctif d'ensemble permettant de corriger les injustices générées par ces mesures Fonction Publique.

L'administration, ne voulant pas au cours de cette CAPN définir une position de principe, a convenu que les discussions devraient être ouvertes lors d'un prochain groupe de travail.

Nous avons aussi fait la demande de deux tableaux dans une même année afin de donner plus de fluidité à la promotion d'IDIV FC.

L'administration nous a répondu que cela serait évoqué à l'ordre du jour d'un prochain GT.

En attendant la réunion de ce GT, l'administration nous a informé de son intention d'effectuer un mouvement complémentaire pour le tableau 2012 au cours du dernier trimestre 2012 afin de regarder les possibilités budgétaires restantes à affecter.

A l'issue des travaux de la CAP, les élus de l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ont voté contre le projet de tableau compte tenu de l'inquiétude quant à la pérennisation du système et à la volumétrie budgétaire consacrée à ce dispositif.